

Direction départementale des territoires et de la mer - Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest-Morlaix
30 bis quai Cdt Malbert
CS 11904
29219 Brest cedex 2

N/Réf. : 20-069
Affaire suivie par Marion Cuif (DG – coordination)

V/Réf. : Votre courrier en date du 27 juillet 2020

Plouzané, le 29/09/2020

Objet: Demande d'avis sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime déposée par la société PHARES SASU pour l'immersion de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur dans le cadre du projet PHARES à Ouessant

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité, par courrier en date du 27 juillet 2020, l'avis de l'Ifremer sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime déposée par la Société PHARES SASU pour l'immersion de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur dans le cadre du projet PHARES (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Energie dans les Systèmes insulaires) à Ouessant.

Les documents joints à votre demande sont :

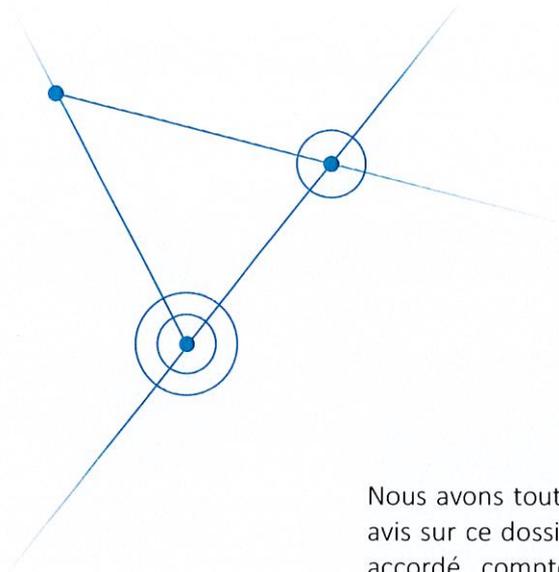
- L'avis du préfet maritime de l'Atlantique en date du 9 juin 2020 ;
- Le dossier de consultation composé d'une note de présentation non technique, d'un résumé non technique, et de la description du projet.

Suite à la démarche de régulation du recours à l'expertise de l'Ifremer conduite dans le cadre du contrat d'objectifs 2014 – 2018 entre l'Etat et l'institut, le positionnement de l'Ifremer concernant les expertises sur les dossiers relatifs aux Energies Marines Renouvelables (EMR) fait l'objet de deux conventions pluriannuelles avec la DEB et la DGEC. L'appui scientifique et technique de l'Ifremer dans le cadre de l'instruction des demandes relatives aux dossiers de concession d'utilisation du domaine public maritime n'a pas été prévu dans ce cadre. En revanche, l'Ifremer peut apporter son appui aux services instructeurs de l'Etat dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de parcs EMR au titre du code de l'environnement.

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



Nous avons toutefois proposé au service instructeur d'émettre exceptionnellement un avis sur ce dossier, sous réserve qu'un délai supplémentaire de six semaines nous soit accordé, compte-tenu de la réception tardive de l'étude d'impact complète (le 17 septembre 2020). Cette demande de délai n'ayant pas été acceptée par le service instructeur, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à la demande d'avis que vous avez formulée sur ce dossier de demande de concession.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Antoine DOSDAT
Directeur du Centre Bretagne

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

France

R.C.S. Brest B 330 715 368

APE 7219Z

SIRET 330 715 368 00032

TVA FR 46 330 715 368

+33 (0)2 98 22 40 40